

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC
EN DATE DU 04 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre-août, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge LE GOFF, Premier Adjoint.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC,

Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM, Damien LEVEQUE, Loïc LE CALVEZ,

Absents excusés :

Gilbert LE VAILLANT donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ,

Carole LAURENT donne procuration à Joële GERVAISE,

Alain BOIN donne procuration à Annie LE GOFF,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

1 – Approbation du procès-verbal du 04 juin 2025

2 – Modification n°01 du PLUi de Guingamp-Paimpol-Agglomération

Jean-Paul LE CALVEZ explique qu'un arrêté a été pris par le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération pour une modification du PLUi.

Il explique les zones concernées pour la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil, émettent un avis favorable sur le projet de modification n°01 du PLUi.

Jean-Paul LE CALVEZ ajoute que dans le cadre de l'installation du service de télérelève passé entre GPA et la SAUR, la société SAUR sollicite l'autorisation de l'hébergeur pour implanter un concentrateur sur l'église.

Accord à l'unanimité.

3 - Investissements

Serge LE GOFF, présente plusieurs devis et factures :

- Serge LE GOFF rappelle que dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction des terrains de Padel, le lot 8 était infructueux et qu'un nouvel appel d'offres avait été relancé. Une seule entreprise a répondu lors de cette relance, il s'agit de la société ACI. Le devis s'élève à 35 659,20 € HT. Le devis est validé à l'unanimité moins 2 votes contre (Michel LOZAHIC et Christine LE ROY).
- Un avenant concernant le lot 04 – Etanchéité-Couverture-Bardage d'un montant de 5 308,40 € HT. Pourquoi cet avenant ? A voir à la prochaine réunion de chantier. Le devis est quand même validé moins 2 votes contre (Michel LOZAHIC et Christine LE ROY).

- Un devis de la société RAUB pour la pose d'un film sur les vitres des baies vitrées de la salle polyvalente d'un montant de 2 180,73 € HT.
- Un devis a été demandé à 2 entreprises pour la pose de 4 cavurnes au cimetière, une entreprise a répondu. Jean-Paul LE CALVEZ propose d'attendre la deuxième offre et de valider ensuite la moins-disante. Accord du conseil
- Est présenté un devis de la société LE COQ de Plaintel pour un montant de 94 729,91 € HT pour des travaux de gros œuvre. Michel LOZAHIC s'insurge sur le fait que les procédures ne sont pas respectées, c'est grotesque et pas du tout normal. Le devis est validé par 5 voix Pour, 2 Abstentions (Jean-Marc LE SAINT et Annie LE GOFF) et 2 Contre (Michel LOZAHIC et Christine LE ROY).

4 – Vente de l'atelier communal

Serge LE GOFF rappelle à l'assemblée la volonté du conseil municipal de vendre l'ancien atelier communal et d'y créer sur ce même site un terrain à bâtir.

Il présente pour cela, un devis de bornage du cabinet DELUCHAT-LEC'HVIEN, qui définit bien la création d'un terrain à bâtir en partie Est de la propriété, sous réserve que le terrain soit situé hors Périmètre de Protection des Monuments Historiques, et la division foncière de la partie Ouest afin que la commune puisse conserver le transformateur.

Le devis s'élève à 2 900,00 € HT soit 3 480,00 € TTC.

L'offre est acceptée, l'autorisation est donnée à Serge LE GOFF de signer le devis et tous les documents relatifs à ce bornage.

5 – Recrutement d'un apprenti

Thomas LE TALLEC, 16 ans, sera recruté en tant qu'apprenti à partir du 1^{er} septembre. Thomas suit une formation en CAP Jardinier-Paysagiste au lycée Pommerit. Jérémy sera son maître d'apprentissage.

6 – Réforme statutaire du SDE des Côtes d'Armor

Serge LE GOFF présente la réforme statutaire du SDE22.

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire :

Le texte des statuts, ci-joint est présenté au conseil.

Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

7 – Questions diverses

- Il est décidé de prendre contact avec la société SBCP pour la réparation du lave-vaisselle de la cuisine à la salle polyvalente.
- Chantier RD 15 : l'Agglo refait le réseau d'eau potable (1,5 km environ de réseaux et 19 branchements) à compter du 22 septembre pour une durée d'environ 3 semaines. Une fois ces travaux terminés, le Conseil Départemental démarre la réfection de la chaussée. La fin des travaux est prévue vers le 24 octobre.
Au sujet de la D21, les techniciens du département vont effectuer une analyse technique de la chaussée et nous en rendre compte plus tard. Aujourd'hui y circulent environ 340 véhicules par jour.

- Michel LOZAHIC a étudié les grands livres concernant la téléphonie, il précise qu'il est mandaté des factures pour 5 à 6 standards, et ajoute qu'il faut récupérer l'ancien numéro de la mairie.

Fin de séance : 19 heures